

**FORUM PANAFRICAIN DE HAUT NIVEAU**

**SUR**

***La Problématique de l'audit, du contrôle  
et de l'évaluation des institutions de l'Etat et des  
Politiques économiques et sociales en Afrique :  
Fondements, évaluation, défis et stratégies***

**ALLOCUTION DE MONSIEUR ABDELAADIM GUERROUJ  
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU CHEF DU GOUVERNEMENT  
CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION**

***Rabat, du 29 au 31 octobre 2012***

*Messieurs les Premiers Présidents des Cours des Comptes,  
Messieurs les Présidents des Conseils Economiques et Sociaux,  
Messieurs les Présidents des Cours des Comptes ;  
Messieurs les Auditeurs des Cours des Comptes ;  
Madame la représentante de la Fondation Hanns-Seidel,*

*Mesdames et Messieurs,*

Je suis honoré de présider l'ouverture de ce Forum Panafricain de haut niveau et je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue au Maroc en vous exprimant mes vifs remerciements d'avoir répondu à l'invitation du CAFRAD ; en premier lieu *Madame la représentante de la Fondation Hanns-Seidel* pour le soutien apporté à cette manifestation.

Permettez- moi aussi de remercier tous ceux et celles qui ont décidé d'accueillir cette heureuse initiative au sein de notre capitale, dans l'enceinte de cette prestigieuse Ecole Nationale d'Administration de Rabat, lieu de formation, de débats fructueux et d'échanges tant régionaux qu'internationaux.

Avant de partager avec vous quelques convictions et orientations générales susceptibles de nourrir notre réflexion, je tiens à préciser qu'il est aujourd'hui évident que dans tous les pays africains, les populations réclament de plus en plus des comptes à leurs gouvernements et l'obligation de rendre compte est devenue une exigence.

Cette exigence se manifeste par le fait que les institutions gouvernementales veulent contrôler l'utilisation faite des ressources allouées aux départements et aux projets de développement. La société civile veut vérifier la transparence et le bien fondé des actions du gouvernement. Le Parlement veut de son côté s'assurer que le budget voté a été utilisé conformément aux prévisions. Enfin les bailleurs de fonds et les investisseurs étrangers cherchent des garanties respectivement pour leurs fonds d'aide et d'investissements.

Au Maroc, les pouvoirs publics, dans cette perspective, ont engagé au cours de ces dernières années, des réformes en profondeur basées sur une vision intégrée du contrôle des finances publiques. Cette intégration a permis de mieux délimiter le domaine d'intervention des différents organes de contrôle, de manière à rendre ce dernier plus exhaustif, sans duplication et surtout plus cohérent.

Je ne prétendrais pas, **Mesdames et Messieurs** traiter l'expérience marocaine devant cet éminent panel d'experts ici présents mais je rappellerai brièvement que le Maroc développe progressivement, à l'instar des autres pays amis et frères, une approche rénovée du système de gestion par la performance. Notre pays est en phase d'abandonner, petit à petit, un système d'évaluation et de contrôle formaliste basé sur la simple régularité.

Ce système ne permettait pas de garantir l'efficacité des opérations avec des contrôles parcellaires qui s'appliquent à des opérations isolées et qui ne permettaient pas non plus l'appréciation de la qualité et de la performance.

En effet, aujourd'hui les systèmes de contrôle complexes et contraignants avec un dispositif réglementaire pléthorique et une multiplicité des intervenants ont atteint leurs limites. On ne peut pas mettre en place des contrôles indifférenciés sur toutes les opérations qu'elle qu'en soit la nature ou la dimension. Cela crée des lourdeurs et des lenteurs dans l'exécution des opérations et en conséquence des facteurs de blocage et de surcoûts.

**Les grandes lignes de ce nouveau système rénové de gestion par la performance, déployé au Maroc depuis les premières réformes de 2002 s'articulent autour des grands axes suivants en trois temps:**

### **1. Des réformes de première génération :**

- Globalisation des crédits : mise en œuvre depuis 2002 ;
- Programmation pluriannuelle des dépenses (CDMT) ;
- Mise en place du système intégré de gestion de la dépense (GID);
- Renforcement du contrôle exercé par l'Inspection Générale des Finances.

### **2. Des réformes de deuxième génération :**

- Définition du périmètre et du contenu des procédures à informatiser ;
- Responsabilisation et reddition des comptes (loi sur la responsabilité des ordonnateurs des contrôleurs et des comptables);
- Internalisation des contrôles (contrôle interne, contrôle de gestion, renforcement des inspections générales ministérielles et de l'audit interne et externe);
- Renforcement des capacités de gestion des ordonnateurs;
- Amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens.

### **3. Des réformes de troisième génération mettant en scène le contrôle indirect du citoyen :**

- Réorientation du système de contrôle vers une logique de résultats et d'évaluation des performances des services publics;
- Motivation des décisions administratives;
- Déclaration du patrimoine des responsables;
- Consécration constitutionnelle des principes :
  - Droit d'accès à l'information (article 27 de la Constitution);
  - Suivi des réclamations, observations et propositions des citoyens (article 156);
  - Charte des services publics (article 157)...

**Mesdames et Messieurs**, les efforts et les avancées enregistrés par l'expérience marocaine à ce sujet ont été consacrés par le texte de la Constitution du 29 juillet 2011 dans les titres X, XI et XII. **Le titre X consolide le rôle de la Cour des Comptes en tant institution supérieure de contrôle des finances publiques du Royaume dont l'indépendance est garantie par la Constitution** avec pour mission la consolidation et la protection des principes et valeurs de bonne gouvernance, de transparence et de reddition des comptes de l'Etat et des organismes publics. Parmi ses missions, la Cour des Comptes :

- sanctionne, le cas échéant, les manquements aux règles qui régissent les opérations d'exécution des lois de finances ;
- contrôle et assure le suivi des déclarations de patrimoine et audite les comptes des partis politiques;
- assiste le parlement en matière de contrôle ;
- apporte son assistance aux instances judiciaires ;
- publie l'ensemble de ses travaux y compris les rapports particuliers et les décisions juridictionnelles;
- soumet un rapport annuel à Sa Majesté le Roi et présente un exposé de ses activités devant le parlement, suivi d'un débat.

**Le titre XI institue un Conseil économique, social et environnemental** qui peut être consulté par le gouvernement ainsi que les deux chambres sur toutes les questions à caractère économique, social et environnemental. Il donne son avis sur les orientations générales de l'économie nationale et du développement durable.

**Enfin, le titre XII est consacré entièrement à la bonne gouvernance avec une charte des services publics** (article 157) fixant les règles de bonne gouvernance relatives au fonctionnement des administrations publiques, des régions et des autres collectivités territoriales et des organismes publics.

**Parallèlement, des instances indépendantes en charge de la bonne gouvernance sont instaurées** (article 161 à 170) : le Conseil national des droits de l'homme, le Médiateur, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, l'autorité chargée de la parité et de la lutte contre toutes formes de discrimination.

**Parmi les instances de bonne gouvernance et de régulation**, il y a lieu de citer : la Haute autorité de communication audiovisuelle, le Conseil de la concurrence, l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption.

**Mesdames et Messieurs**, il y a là une réelle attente pour renforcer davantage les capacités des responsables des organes en charge de l'audit, du contrôle, de l'inspection et de l'évaluation des services et des institutions de l'Etat.

**Dans ce sens, la première conviction que je voulais partager avec vous**, c'est qu'aujourd'hui, les organes de contrôle, de l'audit et de l'évaluation des finances et des politiques publiques, quelque soit la forme qu'ils prennent en fonction des spécificités de chacun de nos pays, constituent des espaces de plus en plus indépendants. Ils déterminent le degré de responsabilisation de l'Etat à l'égard des citoyens et le niveau de maturité atteint par la culture de contrôle et la reddition des comptes.

**Ma seconde conviction est relative** à notre préoccupation principale à nous tous d'approfondir nos connaissances et d'améliorer nos pratiques dans des métiers en constante mutation.

Notre rencontre constituera une caisse de résonance de toute évolution importante, en particulier, en matière de règlementations, de normalisation mais aussi de technologies de

l'information et des instruments de l'audit dans un environnement de plus en plus informatisé ; thème pour lequel sera consacré toute une session du programme du Forum.

Les démarches de l'audit et du contrôle vont devoir évoluer et prendre en compte de nouveaux risques technologiques croissants. Les auditeurs et les contrôleurs vont pouvoir disposer d'outils plus sophistiqués et devront adapter leur méthode de travail à des cartographies de risques de plus en plus mouvantes.

**J'en viens maintenant à ma troisième conviction** : les contrôles évoluent d'un contrôle de régularité vers un contrôle de gestion et d'efficacité des opérations financières. Un allègement du contrôle a priori est accompagné d'un renforcement des contrôles a posteriori. Il s'agira d'apprécier dans nos travaux si nos pays ont amorcé ce processus d'évolution et de déterminer les raisons et les contraintes qui constituent des obstacles aux objectifs à atteindre.

**En ce qui concerne les orientations générales** et pour avoir relevé moi-même du corps marocain de l'inspection générale des finances, puis de celui des contrôleurs d'Etat à la Direction des Etablissements Publics et de la Privatisation, j'adhère parfaitement à la problématique et au cadrage du thème fixé par les organisateurs. Je suis convaincu que les travaux qui seront développés dans l'enceinte de ce forum permettront de:

- contribuer au développement des valeurs déontologiques régissant les corps respectifs d'inspection, d'audit et d'évaluation;
- prendre part aux efforts et initiatives de moralisation de la vie publique vis-à-vis de laquelle se sont engagés presque tous nos gouvernements ;
- renforcer le niveau de compétence des inspecteurs, auditeurs et évaluateurs en matière de contrôle de la gestion publique ;
- favoriser l'échange d'expériences entre les corps et institutions supérieures de contrôle africains en établissant des relations de coopération, d'échanges et de partenariat;
- initier l'organisation d'autres activités scientifiques.

**Pour conclure**, je forme le vœu, Mesdames et Messieurs, que les débats qui animeront ces trois journées contribueront à consolider un dialogue toujours plus constructif entre les inspecteurs, contrôleurs, auditeurs et évaluateurs africains dans le respect déontologique qui régit leurs corps d'appartenance respectifs. C'est par de telles initiatives permettant des échanges réguliers que nous parviendrons à une meilleure compréhension et épanouissement mutuels.

La vertu de notre époque, qui est certes une période de risques accrus touchant tous les systèmes de gestion, de contrôle interne et d'évaluation des politiques publiques, économiques et sociales, c'est qu'elle nous offre aussi de nouvelles opportunités de réflexions, de défis à relever et de nouvelles stratégies à élaborer.

**Mesdames et Messieurs**, je suis convaincu que le dynamisme et la qualité de tous les experts, ici réunis, sont nos meilleurs atouts pour résoudre, ensemble, les défis contemporains de notre cher continent.

**Je vous remercie de votre attention.**